vinetur

# Les autorités australiennes contrôlent plus de 30 établissements du centre de Melbourne en trois jours

L’opération coordonnée a examiné les salaires, les registres, les impôts et les cotisations de retraite dans un secteur soumis à une surveillance étroite

vendredi 13 novembre 2026



Les autorités fédérales australiennes ont contrôlé plus de 30 établissements du secteur de l'hôtellerie-restauration dans le centre de Melbourne au cours d'une opération de trois jours portant sur les salaires, la tenue des registres, les impôts et les cotisations de retraite obligatoires.

L'opération conjointe, annoncée vendredi 13 novembre, a mobilisé le Fair Work Ombudsman et l'Australian Taxation Office. Les deux organismes ont indiqué s'être rendus dans des cafés, des restaurants et des établissements de vente à emporter du centre-ville, dans le cadre d'une action coordonnée visant à faire respecter la réglementation dans un secteur qui emploie de nombreux salariés occasionnels, à temps partiel et jeunes.

Selon les organismes, l'administration fiscale a vérifié que les entreprises s'acquittaient de leurs obligations fiscales et versaient les cotisations obligatoires au régime de retraite australien, financées par les employeurs. Le Fair Work Ombudsman a examiné si les salariés étaient correctement rémunérés et si les employeurs respectaient les obligations de tenue des registres prévues par le droit du travail.

Le communiqué ne fournit pas de bilan définitif des infractions, des sanctions ou des salaires récupérés à l'issue des contrôles menés à Melbourne. Les organismes indiquent seulement que plus de 30 établissements ont été visités pendant l'opération. À ce stade, l'importance de l'action tient donc à l'ampleur des contrôles et aux domaines visés, plutôt qu'à des résultats chiffrés en matière de mise en conformité.

Les autorités ont indiqué que les établissements avaient été sélectionnés à partir de plusieurs sources de renseignement, notamment des signalements, des recoupements de données et des activités réglementaires antérieures. Cette méthode laisse penser qu'il ne s'agissait pas d'une opération menée au hasard, mais d'un examen ciblé fondé sur des signaux d'alerte repérés par les deux organismes.

Le secteur de l'hôtellerie-restauration est depuis longtemps dans le viseur des autorités australiennes chargées du droit du travail, en raison de préoccupations récurrentes concernant les sous-rémunérations, la mauvaise tenue des registres et le non-respect des obligations légales en matière d'emploi. Les petites entreprises de restauration et de boissons ont souvent des marges serrées, un fort renouvellement du personnel et

une proportion élevée de salariés rémunérés à l'heure, autant de facteurs susceptibles d'accroître le risque d'erreurs de paie ou de violations délibérées des règles salariales. En associant l'autorité chargée du droit du travail à l'administration fiscale fédérale, l'opération a examiné simultanément deux grands postes du coût du travail : la rémunération directe des salariés et les cotisations de retraite obligatoires.

Le Fair Work Ombudsman a profité de l'annonce pour évoquer les actions de contrôle menées plus largement dans le secteur à l'échelle nationale. Au cours de l'exercice financier 2025-2026, l'organisme a indiqué avoir récupéré plus de 5,6 millions de dollars australiens pour 3 538 salariés d'établissements de restauration rapide, de restaurants et de cafés à travers l'Australie. Ce montant donne une idée de l'ampleur des problèmes de rémunération auxquels l'autorité s'attaque au niveau national, mais ne préjuge pas des résultats des contrôles de Melbourne, annoncés ultérieurement et toujours en cours d'évaluation.

L'absence de résultats immédiats est fréquente dans ce type d'opération. Les inspecteurs ont généralement besoin de temps pour examiner les registres de paie, comparer les feuilles d'heures aux taux de rémunération, vérifier les classifications professionnelles et déterminer si les entreprises ont respecté leurs obligations fiscales et leurs obligations en matière de cotisations de retraite. Les sous-rémunérations ou les manquements constatés à l'issue de ces vérifications peuvent entraîner des demandes de rappel de salaire, des avertissements formels, des injonctions de mise en conformité ou des poursuites judiciaires, selon la gravité des faits et la coopération de l'employeur.

La participation de l'Australian Taxation Office à l'opération témoigne également d'un contrôle accru du respect des obligations en matière de cotisations de retraite dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. En Australie, les employeurs doivent verser des cotisations de retraite pour les salariés éligibles ; des versements manquants peuvent réduire leur épargne-retraite, même si leur salaire habituel semble conforme. En vérifiant conjointement les impôts, les cotisations de retraite et le respect des règles salariales, les autorités peuvent déterminer si une entreprise assume l'ensemble de ses coûts d'emploi, et pas seulement une partie.

Pour les entreprises du centre de Melbourne, l’opération attire l’attention sur un pan de l’économie locale qui dépend fortement de la fréquentation des bureaux, des habitants et des visiteurs. Les cafés, les restaurants et les établissements de vente à emporter sont très présents dans la vie commerciale quotidienne du quartier. Les contrôles menés dans cette zone peuvent avoir des répercussions au-delà des seuls établissements visités, notamment s’ils incitent d’autres employeurs à revoir leurs pratiques salariales et leurs registres.

Les deux organismes n’ont pas nommé les établissements visités dans leur annonce. Ils n’ont pas non plus précisé combien de salariés pourraient être concernés ni si des allégations particulières avaient déclenché certains contrôles. Ils ont toutefois indiqué clairement que l’opération s’appuyait sur des informations partagées et des travaux de contrôle antérieurs, soulignant une approche réglementaire plus coordonnée dans les secteurs où se recoupent obligations salariales et fiscales.

Le Fair Work Ombudsman et l’administration fiscale ont de plus en plus recours à l’analyse de données pour orienter leurs contrôles, notamment en croisant les informations relatives à la paie, aux déclarations et aux entreprises afin de repérer d’éventuels manquements à la loi. Concrètement, cela peut consister à comparer les niveaux de rémunération, les effectifs et les données fiscales déclarées pour détecter des incohérences justifiant une visite sur place ou une demande de documents.

Les salariés devraient suivre de près cette opération, car les emplois dans l’hôtellerie-restauration constituent souvent l’une des premières portes d’entrée sur le marché du travail. Les jeunes salariés, les migrants et le personnel occasionnel peuvent être moins enclins à contester leur employeur au sujet de leur rémunération ou de leurs cotisations de retraite, par méconnaissance des règles ou par crainte de perdre des heures de travail. Pour les autorités, cela fait des inspections et de la vérification des registres des outils essentiels pour faire respecter la réglementation dans le secteur.

Les organismes n’ont pas indiqué à quelle date les conclusions de l’opération menée à Melbourne pourraient être publiées. De prochaines mises à jour pourraient préciser si les visites ont révélé des sous-rémunérations, des insuffisances fiscales ou des cotisations de retraite non versées, et si les employeurs devront rembourser les salariés ou faire l’objet de nouvelles mesures réglementaires.